

CODE DE CONDUITE



du groupe ALHO

Table des matières

Mot d'accueil

Préface

Principes

1. Gestion honnête et conforme à la loi
2. Engagement en faveur d'une concurrence loyale
3. Pas de corruption ni de pots-de-vin
4. Des conditions d'emploi équitables
5. Sécurité au travail
6. Protection de l'environnement et du climat
7. Enregistrements et rapports
8. Traitement des biens de l'entreprise
9. Prévention des conflits d'intérêts
10. Protection des données et sécurité de l'information
11. Gestion des dénonciateurs

Chers collaborateurs,

La bonne réputation du groupe d'entreprises ALHO dans le monde des affaires et dans la société est la base de notre succès. Nos clients, nos partenaires commerciaux, nos collègues et notre environnement social attendent de nous que nous nous comportions envers eux de manière juste, intègre et fiable.

Cette attente s'applique à tous les collaborateurs du groupe d'entreprises, de la direction aux apprentis. Chacun peut, par ses actes et ses actions, contribuer à promouvoir la bonne réputation du groupe d'entreprises et ainsi contribuer à notre succès. Pour vous donner des repères, nous avons élaboré un code de conduite (Code de Conduite). Ce code se base sur nos valeurs d'entreprise communes et formule des lignes directrices sur la manière dont nous pouvons les vivre au quotidien. Notre objectif est de promouvoir une culture d'entreprise basée sur la confiance et l'intégrité.

Les valeurs de notre entreprise et le Code de Conduite sont obligatoires pour tous les collaborateurs du groupe ALHO. Veuillez le lire attentivement et veiller à ce qu'il soit respecté dans votre environnement professionnel et social.

Si vous n'êtes pas sûr(e) de vous comporter correctement dans l'esprit du code ou si vous remarquez quelque chose d'inhabituel dans votre entourage, n'hésitez pas à nous en parler. Nous sommes à vos côtés pour vous conseiller et vous aider.

Meilleures salutations



Silvia Matschke
Propriétaire



Achim Holschbach
Propriétaire



Anette Höchst
CEO ALHO Holding GmbH



Dr. Nicole Steinmetz
Directrice générale
ALHO Holding GmbH



Jens Vetter
Directeur général
ALHO Holding GmbH

Préface

Depuis plus de 55 ans, ALHO produit des bâtiments modulaires comme alternative durable aux bâtiments construits de manière conventionnelle. En tant qu'entreprise familiale, nous faisons partie des leaders du marché avec plus de 1 300 collaborateurs. L'équité, l'honnêteté et la fiabilité dans les relations avec les clients, les collaborateurs et les partenaires sont les conditions essentielles de notre succès commercial. Ces valeurs fondamentales guident nos actions quotidiennes depuis les débuts de l'entreprise.

L'estime, l'intégrité, la durabilité et la responsabilité sociale sont les piliers centraux de notre culture d'entreprise. Nous nous engageons par conviction à respecter les droits de l'homme et de l'enfant, la protection de l'environnement, l'éthique et les principes de la concurrence loyale. Nous attendons de chacun de nos collaborateurs qu'il soit conscient de sa responsabilité à cet égard et qu'il oriente toujours ses propres actions en fonction des valeurs de l'entreprise.

Dans notre Code de Conduite, nous avons décrit en détail ce qui est particulièrement important pour nous dans ce contexte. Ce Code de Conduite s'applique à tous les collaborateurs ainsi qu'à toutes les entreprises qui produisent ou exécutent des biens ou des services pour le groupe ALHO. Pour nos collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants et leurs fournisseurs, les principes sont tout aussi contraignants que les lois nationales et internationales à respecter.



Parmi toutes les règles suivantes, c'est toujours celle qui est la plus appropriée pour atteindre le but de protection qui prévaut. En cas de doute sur le comportement correct à adopter dans les relations commerciales, demandez conseil à votre supérieur hiérarchique. Ce Code de Conduite n'offre aucune protection à des tiers et ne donne aucun droit à des tiers contre le groupe ALHO.





1. Gestion honnête et conforme à la loi

Nous agissons dans le respect de la loi et de manière équitable. Dans tous les pays où nous sommes présents, nous respectons les lois, les réglementations et les décisions administratives en vigueur. Nous attendons de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent preuve de la même probité et respectent la loi.

2. Engagement en faveur d'une concurrence loyale

Nous respectons les principes et les règles de la concurrence loyale. Les comportements anticoncurrentiels, tels que les ententes ou les abus de position dominante, ne sont pas tolérés. Tous les collaborateurs sont tenus de respecter strictement les dispositions du droit de la concurrence et des cartels en vigueur dans leur pays.

3. Pas de corruption ni de pots-de-vin

Nous obtenons des contrats de manière équitable en fonction de la qualité et du prix de nos produits et services. Nous rejetons toute forme de corruption et de pots-de-vin. Aucun collaborateur ne doit offrir, promettre ou accorder des avantages injustifiés à des agents publics ou à des personnes du secteur privé, ni autoriser ou accepter de tels avantages, directement ou indirectement, dans le cadre de ses activités professionnelles. Il est interdit de verser de l'argent ou d'autres prestations dans le but d'influencer des décisions commerciales ou d'obtenir un avantage injustifié.



4. Des conditions d'emploi équitables

En tant qu'entreprise familiale, nous accordons une grande importance à un environnement de travail équitable et collégial. Nous considérons qu'il va de soi de respecter les droits de l'homme et de l'enfant dans ce contexte.

Le groupe d'entreprises ALHO respecte dans chaque pays les lois en vigueur en matière de travail et d'emploi et s'engage expressément en faveur de conditions d'emploi équitables.

Le groupe d'entreprises ALHO rejette tout recours au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire ainsi que toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Cela ne s'applique pas seulement à la coopération au sein du groupe d'entreprises, mais également au comportement de et envers les partenaires commerciaux. La loi nationale sur la protection des mineurs ainsi que les normes internationales en vigueur, telles que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, sont toujours respectées.

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement sur le lieu de travail, que ce soit en raison de l'âge, du handicap, de l'origine, du sexe, de la race, de la nationalité, de la religion ou de l'orientation sexuelle.

Le groupe d'entreprises ALHO s'engage dans un dialogue sincère et équitable avec les représentants des travailleurs.



5. Sécurité au travail

La santé et la sécurité des employés sur leur lieu de travail sont une priorité absolue pour le groupe ALHO. Le groupe ALHO s'engage à respecter les réglementations nationales et internationales en matière de santé et de sécurité. Tous les collaborateurs sont appelés à soutenir le groupe ALHO dans ses efforts pour créer des conditions de travail sûres. Les collaborateurs sont tenus de respecter toutes les prescriptions et instructions de sécurité en vigueur et de porter l'équipement de protection prévu.

Le groupe d'entreprises ALHO fournit un service d'urgence fiable. En outre, l'entreprise met à disposition sur tous les sites des installations adéquates pour signaler et combattre les incendies. Des secouristes formés sont disponibles en nombre suffisant sur tous les sites.



6. Protection de l'environnement et du climat

La protection des ressources naturelles et de l'environnement est une préoccupation majeure du groupe ALHO. Les collaborateurs et les partenaires commerciaux sont tenus d'agir de manière responsable et consciente de l'environnement.

Dans le processus de production, les besoins en matières premières et en énergie sont réduits au maximum. Toutes les ressources sont utilisées de la manière la plus efficace possible. En outre, nous nous efforçons de préserver au maximum la valeur et le cycle de vie du produit.



Afin de préserver les ressources naturelles, tous les produits du groupe ALHO sont conçus et fabriqués de manière à respecter le plus possible le cycle de vie et à être recyclables. Les résidus et les déchets d'emballage sont évités de manière conséquente. Les déchets qui ne peuvent être évités sont éliminés de manière responsable et réintroduits autant que possible dans le cycle des matières premières.

Le groupe d'entreprises ALHO s'engage, ainsi que ses partenaires commerciaux, à respecter les lois et règlements environnementaux en vigueur. Nous concevons nos processus de manière à éviter toute pollution inutile des sols, des eaux, de l'air, des émissions thermiques nocives ou une consommation excessive d'eau.



7. Enregistrement et rapports

Nous documentons correctement et en temps voulu. Tous les enregistrements et rapports relatifs aux opérations commerciales doivent être complets et exacts. Les principes d'une comptabilité et d'un bilan corrects sont respectés. La saisie des données et les autres enregistrements doivent toujours être complets, corrects et adaptés au temps et au système. Ces principes doivent également être respectés lors de la facturation des frais de déplacement et des dépenses.

8. Traitement des biens de l'entreprise

Nous attendons de tous les collaborateurs qu'ils traitent avec soin les biens de l'entreprise. Les moyens financiers doivent être utilisés avec parcimonie. Les biens de l'entreprise ne doivent pas être utilisés de manière abusive.

9. Éviter les conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts doivent toujours être évités. Il est interdit à tous les collaborateurs de demander ou d'accepter, directement ou indirectement, des cadeaux et des gratifications dans le cadre d'activités commerciales. Cela ne s'applique pas aux invitations occasionnelles et aux cadeaux d'une valeur financière insignifiante, qui correspondent à l'usage dans le monde des affaires. L'acceptation de tels cadeaux est toujours soumise à la condition qu'aucune législation ne soit enfreinte et que toute influence sur une décision commerciale puisse être exclue d'emblée.



10. Protection des données et sécurité de l'information

Le groupe d'entreprises ALHO s'assure que toutes les réglementations et lois applicables en matière de protection des données sont respectées lors du traitement des données personnelles. Les partenaires commerciaux sont également tenus d'agir dans le cadre des exigences légales en tenant compte des lois sur la sécurité de l'information afin de garantir la sécurité de toutes les informations commerciales.



11. Gestion des dénonciateurs

Le groupe d'entreprises ALHO met à la disposition de tous ses collaborateurs un mécanisme d'alerte sous la forme d'un [canal de signalement](#). Si des violations des principes énoncés dans le Code de conduite sont signalées et constatées, le groupe ALHO s'engage à prendre les mesures correctives qui s'imposent.



[Cliquez ici pour accéder au canal de signalement !](#)

